

Société en commandite par actions de 250 francs. (P.-M. POURRAT et C^e.)

EXPLOITATION D'UNE BELLE ET PRODUCTIVE ENTREPRISE DE LIBRAIRIE, AYANT POUR TITRE :

COLLECTION DES GRANDS ÉCRIVAINS, OU BIBLIOTHÈQUE CHOISIE D'AUTEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

Capital social, 400,000 francs.

NOUS FORMONS PAR ACTIONS DE 250 FR., une société en commandite pour l'exploitation d'une BELLE ET PRODUCTIVE entreprise de librairie, dans laquelle nous désirons que vous veuillez bien prendre un intérêt.

PAR LA LISTE DES AUTEURS que nous publierons successivement, vous verrez, Monsieur, que non-seulement nous avons choisi l'élite de la littérature, mais encore les ouvrages d'une vente assurée. NOTRE SOCIÉTÉ est à la fois LITTÉRAIRE ET COMMERCIALE.

Nous avons adopté la JUSTIFICATION IN-8°, sur carré ou sur cavalier vélin. Sans tomber dans l'ÉDITION COMPACTE, nous donnerons des volumes bien remplis. Au moyen des clichés, si heureusement employés en ANGLETERRE pour toutes les belles éditions qui s'y publient, nous arriverons facilement à UNE CORRECTION PARFAITE; c'est aussi au moyen de ce procédé que nous avons pu assurer à nos associés commanditaires, des bénéfices certains, en conférant à chaque actionnaire le droit de se rembourser en livres, du montant de son action, sans perdre aucun de ses droits aux intérêts et aux dividendes.

LES BELLES ÉDITIONS QUE NOUS PUBLIONS DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES, parmi lesquelles on a distingué le CHATEAUBRIAND en 32 vol. sur raisin, le COURS COMPLET D'AGRICULTURE, le BUFFON, magnifiques ouvrages avec gravures, sont, nous osons le croire, des titres à la confiance du public; ils témoignent de notre expérience comme éditeurs, et de notre exactitude à remplir nos engagements.

Si vous désirez souscrire POUR UNE OU PLUSIEURS ACTIONS, vous voudrez bien nous en adresser la demande, signée de vous; nous serons exacts à vous les faire parvenir.

P.-M. POURRAT, rue des Petits-Augustins, 5.

* NOTA. Un cliché est la représentation exacte d'une page composée en caractères mobiles et reproduite par le moulage en matière de plomb et de régule. Ce procédé procure une immense économie, en réduisant les dépenses de secondes éditions aux frais de tirage et de papier. Il est encore peu employé en France, vu qu'il exige une première mise de fonds considérable pour les ouvrages importants.

Ouvrages que la Société mettra successivement sous presse.

Et parmi lesquels MM. les Actionnaires pourront choisir pour se rembourser du montant de leurs actions, sans jamais perdre aucun de leurs droits aux intérêts, dividendes, etc., conformément aux art. 7, 8, 9 et 10 de l'acte de Société.

Table listing various literary works under categories: POÉSIE, THÉÂTRE, ROMANS, MÉMOIRES, and CONTES. Includes authors like Malherbe, Racine, Walter-Scott, etc.

Extrait de l'acte de Société déposé chez M^e FRÉMYN, notaire, rue de Seine, à Paris.

Les actionnaires commanditaires ne sont tenus qu'au paiement de leurs actions; ils ne pourront jamais être soumis à aucun appel de fonds ni à aucun rappel de dividendes.

LA SOCIÉTÉ est en commandite et par actions de 250 fr. La raison sociale est P. M. POURRAT et C^e. LA DURÉE de la société est de 10 ANNÉES, qui commenceront à courir du 1^{er} juillet 1836. ELLE A POUR OBJET l'exploitation de 125 volumes in-8° clichés, apportés par M. M.-P. POURRAT à la Société, et la composition, le clichage et l'exploitation de la collection DES GRANDS ÉCRIVAINS, OU BIBLIOTHÈQUE CHOISIE D'AUTEURS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

LE FLAGRANT DÉLIT, Par JULES LACHOIX, auteur d'UNE GROSSESE, du LENTATEUR, etc.

Deux vol. in-8° : 15 fr. — En vente chez DUMONT, Palais-Royal, 88.

CHANGEMENT DE DOMICILE, POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT.

BRIQUETS MERCKEL, BRÉVETÉ,

Ci-devant rue du Petit-Lion-Saint-Sauveur, 13, et maintenant HOTEL DES FERMES, rue du Bouloi, 21, et rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55.

Par sa nouvelle extension, cet établissement fabrique plus en grand tous ses produits, si avantageusement connus, telles que Allumettes pyrogènes, Allumettes magiques à flamme vive et subtile, Allumettes infernales à l'usage des fumeurs; ces deux dernières prennent feu par la pression et ont cinq minutes de durée; Allumettes à frottement, en cire, en bois, en amadou, etc. Briquets à ressorts; en poussant un bouton, on a la bouteille débouchée, la bougie allumée et les allumettes à découvert. Les allumettes pyrogènes en cire et sans soufre, qui garnissent le briquet, sont dix fois plus petites que celles en bois, elles s'enflamment instantanément sans odeur ni fumée, et peuvent tenir lieu de bougie.



Dépôt, passage des Pavillons, 5, en face la galerie Vivienne.

PRODUITS CHIMIQUES POUR TOILETTE.

Ce n'est que chez M^{me} DUSSERT, rue du Coq-Saint-Honoré, 13, au premier, que l'on trouve les nouvelles teintures reconnues par la chimie, les seules qui puissent teindre, à la minute et sans préparation, les cheveux, sourcils, favoris et moustaches, en noir, en blond et en châtain clair et foncé. Ces eaux n'ont point comme d'autres l'inconvénient de rougir les cheveux et de tacher la peau. Une pomnade qui fait croître, une crème qui fait tomber les poils du visage et des bras, en six minutes sans inconvénient. Crème et eaux qui effacent les taches de rousseur et enlèvent toutes celles du teint. Eau rose qui colore le visage. On peut essayer avant d'acheter 6 fr. l'article. On expédie. [Aff.]

Advertisement for Vichy water, featuring 'AUX PYRAMIDES, RUE SAINT-HONORÉ, 295' and 'AU COIN DE LA RUE DES PYRAMIDES. Pastilles digestives de VICHY.'

Ces Pastilles, marquées du mot VICHY, ne se vendent qu'en boîtes portant ce cachet et cette signature. Elles excitent l'appétit, facilitent la digestion et neutralisent les aigreurs de l'estomac. Leur efficacité est aussi reconnue contre la pierre et la gravelle. [Voir l'instruction.]

PILULES STOMACHIQUES

Les seules autorisées contre la constipation, les vents, la migraine, les maux d'estomac, la bile et les glaires. 3 fr. la boîte avec Notice médicale. — Pharmacie Colbert, galerie Colbert.

SOCIÉTÉS COMMERCIALES. (Loi du 31 mars 1833.) Suivant acte passé devant M^e Poignant, no-

DÉCES ET INHUMATIONS. du 19 juin. M^{me} Laurent, née Barber, rue Joubert, 21. M^{me} Marguin, née Gailleton, rue Lafayette, 7. M^{me} Taupin, née Moutardier, rue des Quatre-Fils, 6. M^{me} Fontolive, née Broquin, rue Louis-Philippe, 43. M. Avenot, mineur, rue Neuve-Saint-Paul, 8.

TRIBUNAL DE COMMERCE. ASSEMBLÉES DE CRÉANCIERS. du mercredi 22 juin heures Fournier, fabricant de franges, vérifié. 11

demeurant à Paris, rue de la Victoire, 4, ont formé une société en commandite à l'égard de M. FROSCHE, pour l'exploitation de la maison de commission exploitée alors par M. FROSCHE, et dont les opérations consistent dans la vente, pour le compte de maisons de commerce de France et de l'étranger, des marchandises fabriquées par ces maisons; la durée de cette société a été fixée à douze années à partir du 1^{er} juin 1836; M. KALLE est le seul gérant responsable et a seul la signature sociale, qu'il ne peut employer que pour les affaires de la société; la raison sociale est A. KALLE neveu, et le siège de la société à Paris au domicile de M. KALLE. M. FROSCHE a apporté à la société son établissement de commission, comprenant seulement les affaires dont il a été chargé en qualité d'agent par des maisons de commerce de France et de l'étranger, ayant pour seul objet de vendre les marchandises fabriquées par ces maisons. M. KALLE, de son côté, a apporté à la société ses soins et son industrie, qu'il devra y employer entièrement, plus une somme de 6000 fr.

POIGNANT. Suivant acte passé devant M^e Clause notaire à Paris, le 26 mai 1836, enregistré. M. Pierre-Jean-Justin FORESTIER, ancien fabricant de liqueurs, demeurant à Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 36.

A été établie une société pour la fabrication et la vente de liqueurs de toutes espèces, ainsi que l'achat et la vente des vins et alcools. Il a été dit dans le dit acte: Que cette société aurait lieu entre M. FORESTIER, seul gérant responsable, et les adhérents à ses statuts porteurs d'actions.

Qu'elle serait seulement en commandite à l'égard de ces derniers. Que le siège de la société serait fixé à Paris, au domicile indiqué dans l'acte constitutif de la société, et pourrait être changé de la volonté du gérant.

Que la raison sociale serait: J. FORESTIER et C^e. Que M. FORESTIER gèrerait toutes les affaires de la société. Qu'il aurait la signature sociale, mais qu'il ne pourrait en faire usage pour contracter des emprunts.

Qu'il pourrait souscrire des billets pour achat de marchandises.

MM. les porteurs d'actions au porteur dans l'ancienne société VAN COPPENNAAL et C^e [établissement pour la confection et distribution du bouillon à domicile], créée par acte reçu Cotelle qui en a gardé minute et son collègue, notaires, à Paris, le 22 septembre 1830, sont prévenus que le lundi 4 juillet prochain, 2 heures de relevée, les arbitres-juges nommés conformément aux statuts, MM. Carrelle, avocat aux Conseils, rue des Grands-Augustins, 5, et Durand Robin, avocat à la Cour royale de Paris, rue du Temple, 102, se réuniront au domicile de M. Carrelle pour statuer sur la demande en dissolution et mise en liquidation de la société formée par M. VAN COPPENNAAL.

A VENDRE à l'amiable à 3 1/2 pour cent. HERBAGES en Normandie, 10,000 fr. S'adresser à M. Javard, ancien avoué, rue

Pestel, md de vins en gros, clôture. 2 Chaperon, fabr. de boutons, id. 3 Mercier, md de vin, id. 3 Beziat, ancien md de vins, vérification. 3

CLOTURE DES AFFIRMATIONS. Juin. heures. 24 Cordier, négociant, le 25 Lefebvre et Lefebvre et C^e, im- 25 primeurs sur étoffes, le 25 Yaz, md mercier, le 25

l'excédant de l'actif sera réparti également entre toutes les actions.

ON PEUT S'ADRESSER A PARIS, Pour des Actions et des renseignements, A MESSIEURS P.-M. POURRAT frères, banquiers, rue des Petits-Augustins, 5; DUCLOSSEL et DEROSTAING, banquiers, rue Notre-Dame-des-Victoires, 34; BRUN, agent de change, rue Louis-le-Grand, 25; DELABRILLANTAIS, banquier, rue Bel-lefond, 35.

CLASSE; ANNONCES JUDICIAIRES. ÉTUDE DE M^e TOUCHARD, AVOUÉ, Rue du Petit-Carreau, 1. Adjudication définitive sur licitation en l'audience des criées du Tribunal de la Seine, le 2 juillet 1836, d'une MAISON sise à Paris, rue de Rohan, 19, à l'angle de celle de Rivoli, où elle porte le n^o 1. Produit: 5980 fr. Impôts fonciers: 360 fr. 87 c. Mise à prix: 80,500 f. S'adresser: 1^o audit M^e Touchard, avoué poursuivant; 2^o à M^e Jarsain, avoué-licitant, rue de Choiseul, 2 bis; 3^o à M^e Esnée, notaire rue Meslay, 38.

AVIS DIVERS. MM. les porteurs d'actions au porteur dans l'ancienne société VAN COPPENNAAL et C^e [établissement pour la confection et distribution du bouillon à domicile], créée par acte reçu Cotelle qui en a gardé minute et son collègue, notaires, à Paris, le 22 septembre 1830, sont prévenus que le lundi 4 juillet prochain, 2 heures de relevée, les arbitres-juges nommés conformément aux statuts, MM. Carrelle, avocat aux Conseils, rue des Grands-Augustins, 5, et Durand Robin, avocat à la Cour royale de Paris, rue du Temple, 102, se réuniront au domicile de M. Carrelle pour statuer sur la demande en dissolution et mise en liquidation de la société formée par M. VAN COPPENNAAL.

ONZE ANNÉES DE SPÉCIALITÉ. Ancienne Maison de Foy et C^e, r. Bergère, 17. MARIAGES Cet établissement, si utile à la société, est le SEUL en France, consacré spécialement pour les négociations des mariages. (Affranchir.)

VIN DE SÉGUIN CONTRE LES FIEVRES. L'expérience journalière a démontré que ce remède est un spécifique souverain dans les fièvres intermittentes et dans toutes les affections périodiques. On l'emploie dans les convalescences pénibles et dans les digestions laborieuses de l'estomac. Ce vin ne se trouve qu'à la pharmacie SEGUIN, rue Saint-Honoré, 378.

Consultations Gratuites DU DOCTEUR CH. ALBERT, Médecin des Maladies Secrètes, Brevet du Gouvernement. Rue Montorgueil, 21. Et par correspondance, en français, anglais, espagnol, italien, allemand et portugais. (Affranchir.)

Table titled 'BOURSE DU 21 JUIN' showing market data for various terms and prices.

Grosnier et femme, tenant hôtel garni, le 28 11 Anselin, md cordonnier, le 28 11 Couture, entrepreneur de mes-sageries, le 30 11 Dame v^e Lagorce, mde de pier-meuilières, le 2 2 IMPRIMERIE BRUN, PAUL DAUBRÉE ET C^e, Rue du Mail, 5.

Vu par le maire du 3^e arrondissement, pour légalisation de la signature BRUN, PAUL DAUBRÉE et C^e,